



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 15 avril 2025

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025
Date de réception de l'AR: 15/05/2025
046-214602294-DE_019_2025-DE
A G E D I

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 08/04/2025

Présents : 10
Votants : 11

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
Résultat du vote : adoptée

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

Représentés : Catherine GAUTHIER KUPCZAK représentée par Dominique MOURLON

Excusés :

Absents : Julien MAURIE

Secrétaire de séance : Delphine MEILHAC

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine MEILHAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE PUYBRUN 2025 - DE_019_2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE EAU DE PUYBRUN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE PUYBRUN pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 286 748,91

En dépenses à la somme de : 286 748,91

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025

Date de reception de l'AR: 15/05/2025

046-214602294-DE_019_2025-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 650
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
014	Atténuations de produits	24 000
022	Dépenses imprévues	2 400
042	Section à section	95 497,23
65	Autres charges de gestion courante	29 500
66	Charges financières	1 103,83
67	Charges exceptionnelles	500
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	169,35
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		178 820,41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	79 918,06
042	Section à section	2 574,53
70	Ventes produits fabriqués, prestations	96 200
75	Autres produits de gestion courante	127,82
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		178 820,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025

Date de réception de l'AR: 15/05/2025

046-214602294-DE_019_2025-DE

A G E D I

0	Hors équipement	4 991,5
040	Section à section	2 574,53
19	Amélioration réseau	98 362,47
20	créations de branchement	2 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		107 928,5

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	9 162,03
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	3 269,24
040	Section à section	95 497,23
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		107 928,5

ADOpte A LA MAJORITE

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Pascale CIEPLAK

La secrétaire de séance

Delphine MEILHAC

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac
et Publié ou notifié le 15 / 05 / 2025.

Le Maire, Pascale CIEPLAK

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 08/04/2024

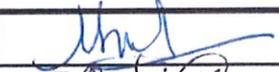
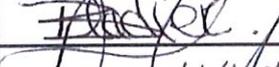
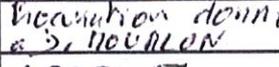
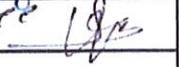
Présenté par le Maire (1),

A à la Mairie, le 15/04/2024

Délibéré par Le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A à la Mairie, le 15/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

DANIÈLE BAUDIN	
CÉLINE BLADIER SIGAUD	
PASCALE CIEPLAK	
ELODIE DEJAMMES	
MICHEL FERNANDEZ	
CATHERINE GAUTHIER KUPCZAK	vacation donnée à S. NOUAILON 
JULIEN MAURIE	ABSENT
DELPHINE MEILHAC	
FABRICE MOUNAL	
DOMINIQUE MOURLON	
DAVID PETRICOLA	
CATHERINE PICAULT	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .


 Mairie de Puybrun
 P. Cieplak

A Puybrun,, le
15/05/2025.

